

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 MARS 2024 – 20h00
Salle de Conseil Municipal de Mézériat – Procès-Verbal

Date et envoi de la convocation : 29 février 2024

Présents : DUPUIT Guy, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, VALÉRIE Pierre, ROUDEIX Hélène, BOULLY Stéphanie, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry et BERTILLOT Gisèle.

Excusés : CLERC Hervé (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
BOZONNET Éric (donne pouvoir à PONTUS Jacques),
MARIN Alain (donne pouvoir à DUPUIT Guy),
GUILLERMIN Cécile,
COEURET Christelle,
BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce second Conseil Municipal de cette année 2024. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Hélène ROUDEIX, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05 février 2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le projet de Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 05 février 2024, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque n'étant apportée, le PV du lundi 05 février 2024 est approuvé à l'unanimité, des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Ancien bâtiment de l'école élémentaire – Cession du tènement (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° DCM 2021-033 en date du 13 septembre 2021, l'assemblée délibérante avait procédé d'une part, au déclassement et à la désaffectation du bien sis 72 impasse des Pêcheurs et cadastré E874, E266 et E267 et d'autre part, décidé de céder ledit bien à MM. Daniel ROLLET et Michel RENAVENT ou toute société qui s'y substituerait.

Or, la vente n'ayant pu aboutir suite à leur désistement, le bien restant toujours en vente, MM. Arnaud CHOMAZ et Christophe BAYLE se sont proposés pour procéder à son acquisition par l'intermédiaire de l'agence ORPI.

Dans son avis en date du 15/01/2024, la Direction Générale des Finances Publiques a estimé le bien à 270 000,00 € avec une marge d'appréciation de + ou - 20 %.

Le montant de la cession proposé est de 285 000,00 € (non soumis à la TVA), décomposé comme suit : 270 000 € pour la collectivité et 15 000 € de frais d'agence ORPI.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la cession de la partie du bâtiment des parcelles sis 72 impasse des Pêcheurs et cadastré E874, E266 et E267 sise impasse des Pêcheurs à Mézériat (01660) à MM. Arnaud CHOMAZ et Christophe BAYLE ou toutes sociétés, qui s'y substitueraient dans les conditions exposées ci-dessus.
- de confier la rédaction de l'acte de cession à la SARL Guérin/Péroz/Dorange/Coeuret, notaires associés à Mézériat,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document consécutif portant sur la vente du tènement cadastré E874, E266 et E267.

Abstention :	0
Pour :	16
Contre :	0

////////////////////

4. Plan Communal de Sauvegarde

Les conseillers municipaux prennent connaissance par Josiane MUZY, de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec l'intégration de nouvelles dispositions prévoyant la procédure d'évacuation de l'aire de stationnement des camping-cars.

En cas de catastrophe, l'alerte serait donnée à Camping Car Park, qui se charge ensuite de prévenir les camping-caristes par téléphone ou messagerie. Cette procédure constituera une annexe du PCS. Une copie sera faite aux sapeurs-pompiers.

M. le Maire en profite pour présenter le bilan d'activités de l'aire de stationnement. Il annonce que ce week-end, le record de fréquentation a été battu avec 15 véhicules stationnés sur 16 emplacements disponibles. Depuis son ouverture le 1^{er} août 2023 jusqu'au 31 décembre, 473 nuitées ont été enregistrées. A noter que les vacances scolaires sont propices à la fréquentation, Mézériat étant un point stratégique sur les trajets vers la montagne ou la mer. D'un point de vue financier, une recette de l'ordre de 2 500,00 € a été enregistrée pour l'année 2023. La taxe de séjour des campings-caristes sera, quant à elle, versée à la Communauté de Communes de la Veyle (CCV).

////////////////////

5. Aménagements de sécurité sur la RD26

M. le Maire revient sur les projets d'aménagement de sécurité envisagés sur la RD26, suite à la rencontre des services départementaux concernant la sécurisation de la voie.

L'objectif global de la Commune est de réduire la vitesse et renforcer la sécurité sur plusieurs secteurs par plusieurs aménagements :

- la pose de 3 ralentisseurs au nord de la RD26 (route de l'Éffondras),
- la pose de feux micro régulés à l'intersection RD26 (route de Chaveyiat) et la route C4 (route de Vandéins),

Or, pour les services départementaux, le premier aménagement prévu par la Municipalité ne remplit pas les conditions réglementaires. Après discussion, il est donc proposé de déplacer le début d'agglomération en incluant l'intersection avec la RD26c. La section se retrouvera de fait en limitation de vitesse à 50km/h, ce qui aura pour conséquence la sécurisation de l'ensemble des habitations de la RD. Cela permettra à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un plateau ralentisseur à l'intersection RD26/RD26c (route de l'étang coton) en lieu et place des 3 ralentisseurs prévus initialement le long de la route de l'Éffondras. Il est précisé que l'entretien de la chaussée reste à la charge du Département, la Commune ayant à sa charge l'entretien des accotements.

Cette proposition des services départementaux est justifiée et confirmée par les conclusions issues du comptage des véhicules sur le secteur identifié ; Josiane MUZY présente aux élus, une synthèse des résultats de cette étude.

Le déplacement de l'entrée de l'agglomération ayant pour conséquence d'englober également dans l'agglomération la fin de la route de l'étang coton avec le carrefour de la route de l'effondras qui pose beaucoup de questions sur la sécurité.

La Municipalité a présenté les positionnements aux services départementaux pour avis. La validation des services départementaux est essentielle pour être en conformité avec la réglementation.

Leslie VOLATIER demande si la modification des aménagements aura un impact sur les demandes de subventions. M. le Maire lui répond que non car le Département a déjà notifié une subvention d'un montant de 54 012,00 € et que bien que la nature des travaux soit quelque peu revue, son coût au final ne sera pas substantiellement modifié. Il ajoute que la Commune est toujours en attente d'une subvention de l'État et que la décision devrait être actée au cours d'une réunion de la commission d'attribution le 08 avril prochain.

////////////////////

6. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
02/02/2024	demande de subvention		Sollicitation de subventions auprès du Département de l'Ain et de la Communauté de Communes de la Veyle pour l'implantation d'une haie bocagère au lieudit "La Féole"	

Le Conseil Municipal prend acte de cette unique délégation.

////////////////////

7. Commissions communales

Chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, propose l'organisation d'une première réunion pour l'élaboration du prochain Mézémag, le mardi 26 mars. Elle invite tous les conseillers municipaux à lui faire part des sujets qui pourraient être abordés dans ce nouveau bulletin.

■ Commission Sécurité

Elle poursuit par les travaux de la Commission Sécurité. Elle ne revient pas sur le sujet des travaux d'aménagement de la RD26, ceux-ci ayant été abordés au point n° 05 du présent PV. Elle demande confirmation à Thierry DESMARIS sur la remise en marche de la sirène du SLIS. Confirmation lui est donnée que celle-ci fonctionne, démonstration a d'ailleurs été faite ce dimanche matin. Une information sera donc portée sur Panneau Pocket.

■ Commission Affaires scolaires

Pas de nouveaux dossiers pour cette commission mais de nouveaux rendez-vous dans les jours à venir :

- Jeudi 7 mars à 20h00, conseil d'écoles.
- Vendredi 08 mars, séance du Conseil Municipal Enfants (CME).
- Mardi 12 mars, réunion avec les directrices d'écoles pour travailler sur un certain nombre de sujets.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

Ceux-ci ont tout d'abord rencontré le 20 février dernier, Thierry GAUTHIER, commercial de la société LEBLANC ILLUMINATIONS. Un budget de 5 000,00 € est envisagé pour les décorations de fin d'année, des arbitrages ont dû être faits pour que les investissements puissent respecter l'enveloppe budgétaire prévisionnelle.

Samedi 2 mars dernier, avait lieu la réception des nouveaux habitants. Cinq nouvelles familles étaient représentées, dont une originaire d'Angleterre.

S'agissant des manifestations à venir, la prochaine sera le samedi 16 mars pour la matinée « nettoyage ». La date a été avancée par rapport aux autres années pour éviter à la végétation de trop pousser et permettre ainsi une meilleure visibilité dans les fossés. L'Adjointe compte sur tous pour participer à cette « animation ».

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 18 mars et sera consacré à deux sujets : d'une part, la définition de critères pour les subventions attribuées aux associations à compter de l'année 2025 et d'autre part, les travaux de la salle des fêtes et leur impact sur les associations qui occupent les locaux pour la pratique de leur activité.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, revient sur l'organisation du « Repair café », le jeudi 08 février 2024. 92 objets ont ainsi été apportés, 72 ont été réparés ou sont en passe d'être réparés. A l'issue de cette journée, une quinzaine de personnes seraient intéressées pour constituer l'association du « Repair Café de la Veyle ». Une réunion sera organisée prochainement pour finaliser la création de l'association.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint, fait le point sur les consultations portant sur la salle des fêtes.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre, la date limite de réception des plis étant fixée au vendredi 1^{er} mars 2024 à 12h00, 12 candidats ont remis une offre. L'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI), en sa qualité d'assistante à maîtrise d'ouvrage, procède actuellement à l'analyse en fonction des critères de jugement fixés dans le règlement de consultation.

Les consultations relatives aux missions acoustique, SPS, contrôle technique et diagnostic amiante sont, elles aussi, terminées à ce jour. Sur propositions de l'ADI, le choix des prestataires sera entériné par le pouvoir adjudicateur (Maire) dans les prochains jours.

Guy DUPUIT prend la parole et donne des informations en ce qui concerne l'éclairage public. Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et e-communication de l'Ain (SIEA), maître d'ouvrage, a procédé au changement de 78 points lumineux sur les 409. Les travaux ont été confiés à la société BABOLAT.

Leslie VOLATIER en profite pour signaler que l'éclairage sur le parking de la nouvelle maison des associations dysfonctionne. Joël MONIER se charge de vérifier son bon fonctionnement.

M. le Maire termine en annonçant que le cabinet BERTHET a procédé à la numérisation du cimetière, celle-ci est à présent achevée. Prochaine étape, la saisie informatique des emplacements. Une réflexion est lancée pour savoir qui aura la charge d'effectuer ce travail (stagiaire, emploi saisonnier, personnel administratif, vacataire, etc.).

■ Planning des prochaines réunions

Judi 07 mars 2024 – 18h15	Commission Urbanisme
Lundi 18 mars 2024 – 20h00	Commission Animation (dossiers subventions)
Mardi 19 mars 2024 – 18h00	Commission Travaux
Mercredi 20 mars 2024 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Mardi 26 mars 2024 – 20h00	Commission Communication
Mardi 09 avril 2024 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

8. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conférence des Maires

Guy DUPUIT aborde les principaux points développés lors de la Conférence des Maires du vendredi 23 février 2024.

Premier point, le Contrat Avenir Communauté qui représente les fonds de concours attribués par la CCV aux 18 communes membres. Le montant se fait en fonction de la richesse de la commune. S'agissant de Mézériat, la totalité du fonds, soit 25 000,00 € attribué pour le mandat 2020-2026, a été utilisé en totalité pour le financement du groupe scolaire.

D'autre part, la CCV a embauché récemment du personnel pour accompagner les communes (sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée), en matière d'ingénierie pour les dossiers entrant dans les actions du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Pour M. le Maire, cette initiative aura pu être utile pour les futurs travaux de la salle des fêtes mais le dossier est déjà bien avancé. Un point sera fait dans les prochaines semaines avec le Président de la CCV, Christophe GREFFET, pour évaluer les futurs besoins de la Commune en la matière.

Autre point abordé, le schéma départemental des itinéraires cyclables. M. le Maire présente la carte schématique du territoire communautaire distinguant liaisons communautaires prises en charge

intégralement par la CCV, liaisons communales structurantes (28 km) sous maîtrise d'ouvrage de la CCV avec un financement 2/3 par la CCV et 1/3 Commune et enfin autres liaisons dites communales (49 km) financées à hauteur de 2/3 par la Commune et 1/3 par la CCV.

Il reste encore à préciser la nature des aménagements à réaliser, définir les moyens financiers alloués (« fonds vélo »), estimer les volontés et capacités des communes pour définir un rythme, une programmation et négocier les linéaires départementaux. Les modalités d'intervention des deux collectivités ne sont pas encore définies et fixées (portage, aide financière, montage financier). L'idée serait un déploiement progressif du schéma avec une première vague d'ici 2025-2026.

////////////////////

9. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 15 février 2024.

S'agissant tout d'abord de la résidence autonomie « les Orchidées », les membres du Conseil d'Administration ont procédé à l'approbation du règlement intérieur de la commission d'attribution des logements. A ce titre, et suite à un départ en EHPAD, deux logements sont disponibles mais un logement sera occupé à la mi-mars. La Commission d'attribution se réunira prochainement pour décider de l'octroi du second logement.

Après le retour de l'évaluation qualité et les points négatifs qui ont été relevés, une première réunion de travail a eu lieu. Celle-ci a porté sur l'accès 24h/24 à la résidence et la mise en place d'une équipe pour assurer en continu une permanence et des astreintes. D'autres réunions suivront portant sur la formation et la sensibilisation des acteurs intervenant auprès des résidents ainsi que la mise en place du DLU (Dossier de Liaisons d'Urgences) du résident. Finalement, un plan d'action portant sur l'amélioration des 17 points obligatoires pointés par l'évaluation est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, deux agents communaux et Nathalie ROBIN ont participé en visio à une formation sur la rédaction d'un contrat de séjour type. Beaucoup de points sont à préciser et à recadrer dans le modèle que le CCAS dispose actuellement. Plusieurs autres visio avec les autres résidences du département et le Département seront organisées dans les mois à venir sur des thématiques telles que le Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Concernant plus spécifiquement l'activité du CCAS, la Vice-Présidente annonce que le repas des aînés et les colis se préparent. Les demande de transport transmises par la CCV ont toutes été distribuées aux personnes concernées, cela concernait une vingtaine d'administrés. De nouvelles demandes pourront intervenir au cours de l'année.

Le prochain Conseil d'Administration du CCAS aura lieu le lundi 25 mars avec à l'ordre du jour notamment, l'approbation des documents budgétaires.

■ SMIDOM Veyle Saône

Jacques PONTIUS revient sur la réunion du vendredi 16 février organisée par le SMIDOM portant sur l'installation des premières colonnes d'apport volontaire à la gare en lieu et place de la traditionnelle collecte de bacs.

Au cours de cette réunion, une information a également été faite sur l'utilisation de composteurs collectifs partagés. Fin mars, début avril, un composteur sera opérationnel pour la population vers la gare. Un autre sera installé aux Badelles. D'autres emplacements seront à prévoir par la suite sur

l'ensemble du territoire de la commune. Le personnel du SMIDOM reste à l'écoute des usagers pour les renseigner si besoin sur ces nouvelles pratiques de collecte.

■ Assemblée générale de TONGA SOA

Philippe CHAMBOUVET revient sur le déroulement de l'assemblée générale de TONGA SOA, qu'il qualifie de très belle association.

Les époux COURCOL, bien qu'ayant déménagé en Bretagne, continuent d'œuvrer pour l'association à distance, malgré leur démission de la présidence.

Au niveau finances, celles-ci se portent bien, et ce malgré la cessation depuis 4 ans de subventions départementales. Un résultat financier autour de 1 000 € a été enregistré pour l'année 2023.

A souligner que les membres de l'association se déplacent, à leurs frais, à Madagascar pour la réalisation de belles initiatives.

■ Bilan d'activités du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Mézériat

Thierry DESMARIS, Chef de corps, présente le bilan d'activités pour l'année 2023.

Le service compte 26 sapeurs-pompiers mais seuls 21 sont opérationnels à ce jour. La tranche d'âge va de 16 à 57 ans.

Au niveau des interventions, leur nombre reste stable par rapport à l'année précédente, soit 113, dont 60 % en journée et 40 % en nuit.

Elles se décomposent comme suit :

- 68 pour secours à personnes,
- 5 pour accidents sur la voie publique,
- 4 pour incendie,
- 30 pour destructions de nids d'insectes etc.,
- et 6 pour autres opérations diverses.

Le Chef de corps cite ensuite les avancements de grades réalisés au cours de l'année pour Ludovic CARON (caporal), Frédéric MONIER et Eddy FOURNIER (sergents) et Mathieu BRUNEAU (sergent-chef) ainsi les deux médailles remises pour 10 ans d'ancienneté, une pour Jean-François MANIGAND, l'autre pour Boris BRUN.

Au niveau du bâtiment, Thierry DESMARIS a alerté Joël MONIER, sur quelques désordres à réparer.

Enfin, comme évoqué lors de la précédente séance, deux permis poids-lourds seront financés en 2024 (2/3 par la Commune et 1/3 par l'Amicale). Le Chef de corps fera suivre au secrétariat de mairie, les noms des sapeurs retenus.

■ Assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

S'agissant de l'Amicale, le bilan financier est positif et arrêté à 3 574,52 €

Un voyage de cohésion est envisagé pour cette année. Pendant cette absence d'une grosse partie de l'effectif, une astreinte sera mise en place avec le SLIS de Polliat et le centre de secours de Vonnas.

Après l'intervention de Thierry DESMARIS, le Maire tient à remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires et bénévoles, qui s'investissent au sein du SLIS, au service et pour la protection de la population.

////////////////////

10. Informations et questions diverses

Avant de clore la séance, M. le Maire fait un point brièvement sur le poste de secrétaire actuellement à pourvoir. Il annonce que les candidatures sont actuellement à l'étude et que les premiers entretiens interviendront dans les prochains jours.

Il termine en signalant que le Congrès de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) aura lieu le jeudi 08 mars à Mézériat.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h00. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le mardi 09 avril 2024 à 20h00.

La secrétaire de séance,


Hélène ROUDEIX

Le Maire et Président de séance,




Guy DUPUIT